

## **Microwave Vision**

Société Anonyme au capital de 1 256 433 €  
Siège social : 13, rue du Zephyr 91140 Villejust  
RCS EVRY : 340 342 153

### **Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés**

Exercice clos le 31 décembre 2018



À l'Assemblée Générale de la société Microwave Vision,

## **1. Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Microwave Vision relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

## **2. Fondement de l'opinion**

### **2.1. Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

### **2.2. Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

## **3. Observation**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 9.1 de l'annexe aux comptes consolidés qui expose les changements de méthodes comptables relatifs à l'application au 1<sup>er</sup> janvier 2018 des normes IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec les clients » et IFRS 9 « Instruments financiers ».

## **4. Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.





#### **4.1. Evaluation des actifs incorporels**

Les goodwill, dont le montant figurant au bilan au 31 décembre 2018 s'établit à 13 531 milliers d'euros, ont fait l'objet de tests de dépréciation selon les modalités décrites dans les notes « 6.9 Dépréciation » et « 10.1 Goodwill » de l'annexe. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests fondés sur l'actualisation des flux de trésorerie futurs et contrôlé la cohérence des hypothèses retenues avec les données prévisionnelles Issues des plans stratégiques établis pour chacune des activités ou divisions sous le contrôle de la direction du Groupe et nous avons vérifié que les notes « 6.9 Dépréciation » et « 10.1 Goodwill » de l'annexe donnent une information appropriée.

Dans le cadre de nos appréciations, nous avons vérifié le caractère raisonnable de ces estimations.

#### **4.2. Impôts différés actifs au titre des déficits reportables**

La société reconnaît les actifs d'impôts différés selon les modalités décrites dans la note « 6.20 Impôt sur le résultat » de l'annexe. Nous avons examiné les modalités de reconnaissance des impôts différés actifs au titre des déficits reportables ainsi que les prévisions de bénéfices futurs imposables et les hypothèses utilisées et nous avons vérifié que la note « 6.20 Impôt sur le résultat » de l'annexe donne une information appropriée.

Dans le cadre de nos appréciations, nous avons vérifié le caractère raisonnable de ces estimations.

### **5. Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

### **6. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés**

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

N



## **7. Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;





- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Fait à Paris, le 26 avril 2019

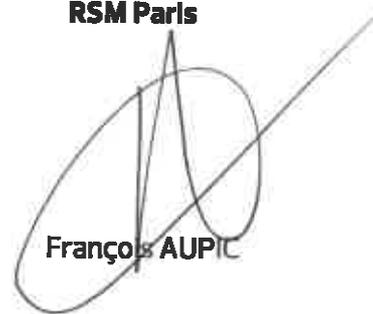
Les commissaires aux comptes

**Auditeurs & Conseils Associés**



Philippe MENDES

**RSM Paris**



François AUPIC





---

# Etats financiers consolidés

---

31/12/2018



13 Rue du Zéphyr  
91140 Villejust



# SOMMAIRE

Sauf mention contraire, l'ensemble des données chiffrées de ces notes annexes est exprimé en milliers d'euros. L'euro est la monnaie fonctionnelle de l'ensemble des entités du groupe.

1	ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE .....	5
2	ETAT DU RESULTAT GLOBAL.....	6
2.1	RESULTAT PAR ACTION.....	7
3	ETAT DES AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL.....	8
4	TABLEAU DE FINANCEMENT PAR L'ANALYSE DES FLUX DE TRESORERIE.....	9
5	VARIATION DES CAPITAUX PROPRES – PART DU GROUPE .....	10
6	PRINCIPALES METHODES COMPTABLES .....	11
6.1	DECLARATION DE CONFORMITE.....	11
6.2	JUGEMENTS ET ESTIMATIONS.....	11
6.3	PREPARATION DES ETATS FINANCIERS.....	11
6.4	PRINCIPES DE CONSOLIDATION .....	16
6.5	CONVERSION DES OPERATIONS EN DEVISES ETRANGERES.....	17
6.6	PRESENTATION DE L'ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE.....	18
6.7	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET GOODWILL .....	18
6.8	IMMOBILISATIONS CORPORELLES.....	20
6.9	DEPRECIATION.....	21
6.10	STOCKS.....	22
6.11	ACTIFS FINANCIERS.....	23
6.12	CAPITAL.....	23
6.13	DETTES FINANCIERES .....	24
6.14	PROVISIONS.....	24
6.15	AVANTAGES DU PERSONNEL.....	25
6.16	CHIFFRE D'AFFAIRES.....	26
6.17	FRAIS PUBLI-PROMOTIONNELS .....	27
6.18	AUTRES PRODUITS ET AUTRES CHARGES OPERATIONNELS.....	27
6.19	COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER.....	27
6.20	IMPOT SUR LE RESULTAT.....	28
6.21	SUBVENTIONS.....	28
7	EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE .....	30
7.1	FAITS MARQUANTS .....	30



7.2	EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE .....	30
8	PERIMETRE DE CONSOLIDATION .....	31
8.1	ACTIVITE.....	31
8.2	ORGANIGRAMME .....	32
8.3	LISTE DES SOCIETES CONSOLIDEES.....	32
9	COMPARABILITE DES COMPTES .....	35
9.1	CHANGEMENTS COMPTABLES .....	35
9.2	VARIATIONS DE PERIMETRE.....	35
10	EXPLICATION DES COMPTES DU BILAN, DU COMPTE DE RESULTAT ET DE LEURS VARIATIONS .....	36
10.1	GOODWILL.....	36
10.2	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES.....	37
10.3	IMMOBILISATIONS CORPORELLES.....	38
10.4	IMMOBILISATIONS FINANCIERES .....	39
10.5	AUTRES ACTIFS LONG TERME.....	39
10.6	STOCKS.....	40
10.7	CREANCES CLIENTS ET AUTRES ACTIFS COURANTS .....	41
10.8	CREANCES D'IMPOT COURANT .....	42
10.9	TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE.....	42
10.10	CAPITAL SOCIAL .....	42
10.11	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES .....	44
10.12	IMPOTS DIFFERES.....	45
10.13	EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERSES .....	45
10.14	AUTRES PASSIFS A COURT TERME .....	47
10.15	JUSTE VALEUR DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS .....	47
10.16	REPARTITION DES ACTIFS PAR ZONE GEOGRAPHIQUE.....	48
10.17	CHIFFRE D'AFFAIRES .....	48
10.18	ACHATS CONSOMMES.....	49
10.19	CHARGES EXTERNES.....	49
10.20	CHARGES DE PERSONNEL.....	50
10.21	DOTATIONS ET REPRISES AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS.....	50
10.22	RESULTAT OPERATIONNEL COURANT .....	51
10.23	AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS NON COURANTS.....	51
10.24	RESULTAT FINANCIER.....	52
10.25	IMPOT SUR LES RESULTATS.....	52
11	RISQUES .....	55
11.1	RISQUES DE MARCHE ET INSTRUMENTS FINANCIERS.....	55



11.2	RISQUES ENVIRONNEMENTAUX .....	56
12	AUTRES INFORMATIONS.....	57
12.1	EFFECTIF MOYEN .....	57
12.2	ENGAGEMENTS HORS-BILAN .....	57
12.3	REMUNERATION DES DIRIGEANTS.....	57
12.4	PARTIES LIEES .....	58
12.5	HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES.....	58

# 1 Etat de la situation financière

Actif (en milliers d'euros)	31/12/2018	31/12/2017	Note
Goodwill	13 531	13 531	10.1
Immobilisations incorporelles	857	830	10.2
Immobilisations corporelles	10 254	10 616	10.3
Autres actifs financiers non courants	1 014	1 002	10.4
Actifs d'impôt différé	3 225	3 221	10.12
Autres actifs long terme	23	49	10.5
<b>Actifs non courants</b>	<b>28 904</b>	<b>29 247</b>	
Stocks	10 213	10 526	10.6
Clients et comptes rattachés	36 358	28 751	10.7
Créances d'impôt courant	3 420	2 979	10.8
Autres actifs courants	2 302	2 295	10.7
Trésorerie et équivalents de trésorerie	14 676	25 236	10.9
<b>Actifs courants</b>	<b>66 969</b>	<b>69 787</b>	
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>95 873</b>	<b>99 034</b>	

Passif (en milliers d'euros)	31/12/2018	31/12/2017	Note
Capital	1 256	1 256	
Primes	52 485	52 485	
Réserves	10 509	13 454	
Écarts de conversion	<121>	<367>	
Résultat consolidé	4 762	1 343	
<b>Capitaux propres (part du groupe)</b>	<b>68 891</b>	<b>68 171</b>	<b>5</b>
<b>Participations ne donnant pas le contrôle</b>		<b>1 629</b>	<b>5</b>
<b>Total capitaux propres</b>	<b>68 891</b>	<b>69 800</b>	
Dettes financières à long-terme	172	4 735	10.13
Engagements envers le personnel	954	896	10.11
<b>Passifs non courants</b>	<b>1 126</b>	<b>5 631</b>	
Dettes financières à court terme	4 546	924	10.13
Provisions courantes	939	752	10.11
Fournisseurs et comptes rattachés	11 801	11 131	10.14
Passifs d'impôt courant	470	409	
Autres passifs courants	8 099	10 389	10.14
<b>Passifs courants</b>	<b>25 856</b>	<b>23 604</b>	
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>95 873</b>	<b>99 034</b>	



## 2 Etat du résultat global

Résultat (en milliers d'euros)	31/12/2018	31/12/2017	Note
Chiffre d'affaires	74 637	71 072	10.17
Autres produits de l'activité			
<b>Produits des activités ordinaires</b>	<b>74 637</b>	<b>71 072</b>	
Achats consommés	<26 459>	<26 204>	10.18
Charges externes	<12 809>	<12 681>	10.19
Charges de personnel	<24 176>	<23 653>	10.20
Impôts & taxes	<470>	<367>	
Autres produits et charges opérationnels courants	<522>	<366>	
<b>Résultat opérationnel courant avant dotations aux amortissements</b>	<b>10 201</b>	<b>7 801</b>	
Coûts de restructuration			
Dotations aux amortissements et dépréciations nettes des reprises	<3 338>	<3 395>	10.21
Reprises sur amortissements et provisions			
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>6 863</b>	<b>4 405</b>	10.22
Autres produits et charges opérationnels non courants	<477>	<152>	10.23
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>6 386</b>	<b>4 253</b>	
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	87	172	10.24
Coût de l'endettement financier brut	<592>	<591>	10.24
<b>Coût de l'endettement financier net</b>	<b>&lt;505&gt;</b>	<b>&lt;419&gt;</b>	10.24
Autres produits et charges financiers	<87>	<1 602>	10.24
<b>Résultat financier</b>	<b>&lt;592&gt;</b>	<b>&lt;2 022&gt;</b>	
<b>Résultat avant impôts</b>	<b>5 794</b>	<b>2 232</b>	
Impôt sur le résultat	<824>	<1 580>	10.25
<b>Résultat net des sociétés Intégrées</b>	<b>4 970</b>	<b>652</b>	
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence			
<b>Résultat de la période</b>	<b>4 970</b>	<b>652</b>	
Résultat - Part du groupe	4 762	1 343	
Résultat - Participation ne conférant pas le contrôle	208	<691>	



## 2.1 Résultat par action

Les résultats par action, présentés ci-dessous, sont calculés à partir du résultat net – part du Groupe suivant les modalités décrites ci-dessous :

- le résultat de base par action est déterminé à partir du nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période, calculé en fonction des dates d'encaissement des fonds provenant d'augmentations de capital réalisées en numéraire, et de la date de première consolidation pour les augmentations de capital réalisées en rémunération d'apports externes de titres de nouvelles sociétés consolidées ;
- le résultat dilué par action est calculé en ajustant le résultat net – part du Groupe et le nombre moyen pondéré d'actions en circulation de l'effet dilutif de l'exercice des bons de souscription d'actions ouverts à la clôture de l'exercice. Il est fait application de la méthode du rachat d'actions au prix du marché sur la base du cours moyen annuel de l'action.

Résultat par action	31/12/2018	31/12/2017
<b>Résultat net part attribuables aux propriétaires de la société mère</b>	4 762	1 343
<b>Nb moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation</b>	6 282 166	6 282 166
<b>Résultat de base par action</b>	0,76	0,21

Résultat dilué par action	31/12/2018	31/12/2017
<b>Résultat net part attribuables aux propriétaires de la société mère</b>	4 762	1 343
<b>Nb moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation</b>	6 282 166	6 282 166
<b>Nb moyen pondéré de titres retenus au titre des éléments dilutifs</b>	310 000	310 000
<b>Nb moyen pondéré pour le calcul du résultat net dilué par action</b>	6 592 166	6 592 166
<b>Résultat dilué par action</b>	0,72	0,20

Les seuls instruments dilutifs sont les bons de souscription d'actions présentés à la note 10.10.



### 3 Etat des autres éléments du résultat global

Résultat (en milliers d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
<b>Résultat de la période</b>	<b>4 970</b>	<b>652</b>
Ecart actuariels sur les régimes à prestations définies	24	<2>
Impôts	<7>	1
Ecart de conversion	312	<1 328>
<b>Total des autres éléments du résultat global</b>	<b>328</b>	<b>&lt;1 329&gt;</b>
<b>Résultat Global</b>	<b>5 298</b>	<b>&lt;677&gt;</b>
Résultat global - Part du Groupe	5 090	544
Résultat global - Intérêts minoritaires	208	<1 221>



## 4 Tableau de financement par l'analyse des flux de trésorerie

Tableau de flux de trésorerie (en milliers d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
Résultat part du groupe	4 762	1 343
Résultat part des minoritaires	208	<691>
<b>Résultat net (y compris Intérêts minoritaires)</b>	<b>4 970</b>	<b>652</b>
Dotations nettes aux amortissements et provisions	3 148	2 911
Plus et moins-values de cession	19	55
<b>Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt</b>	<b>8 137</b>	<b>3 618</b>
Coût de l'endettement financier net	592	591
Charge d'impôt (y compris Impôts différés)	824	1 580
<b>Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt</b>	<b>9 553</b>	<b>5 789</b>
Impôts versés	<1 202>	<1 620>
Variation du BFR lié à l'activité	<9 009>	1 482
<b>Flux de trésorerie générés par l'activité</b>	<b>&lt;658&gt;</b>	<b>5 650</b>
<b>OPERATION D'INVESTISSEMENT</b>		
Décassements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	<2 301>	<2 751>
Encassements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	14	8
Décassements liés aux acquisitions d'actifs financiers non courants	<48>	<299>
Encassements liés aux cessions d'actifs financiers non courants	30	3
Incidences des variations de périmètre	<6 188>	
<b>Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement</b>	<b>&lt;8 493&gt;</b>	<b>&lt;3 040&gt;</b>
<b>OPERATION DE FINANCEMENT</b>		
Encassements liés aux nouveaux emprunts	21	
Remboursement d'emprunts	<1 047>	<1 154>
Intérêts financiers nets versés	<589>	<594>
<b>Flux de trésorerie liés aux opérations de financement</b>	<b>&lt;1 615&gt;</b>	<b>&lt;1 748&gt;</b>
<b>VARIATION DE TRESORERIE</b>	<b>&lt;10 767&gt;</b>	<b>862</b>
Incidences des variations de taux de change	206	<512>
<b>TRESORERIE A L'OUVERTURE</b>	<b>25 236</b>	<b>24 886</b>
<b>TRESORERIE A LA CLOTURE</b>	<b>14 676</b>	<b>25 236</b>



## 5 Variation des capitaux propres – part du groupe

En milliers d'euros	Capital	Réserves	Actions propres	Résultat de la période	Capitaux propres - part du groupe	Participations de donnant sur le contrôle	Capitaux propres de l'ensemble consolidé
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2016</b>	<b>1 286</b>	<b>66 024</b>	<b>&lt;784&gt;</b>	<b>1 044</b>	<b>67 571</b>	<b>2 849</b>	<b>70 420</b>
Affectation du résultat		1 044		<1 044>	<0>		<0>
Rachat d'actions propres		<47>	104		56		56
Ecart de conversions		<798>			<798>	<530>	<1 328>
Résultat de la période				1 343	1 343	<691>	652
Ajustements résultats N-1							
Autres variations							
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2017</b>	<b>1 286</b>	<b>66 222</b>	<b>&lt;650&gt;</b>	<b>1 343</b>	<b>68 171</b>	<b>1 628</b>	<b>69 799</b>
Affectation du résultat		1 343		<1 343>			
Actions propres		<1>	10		10		10
Rachat des minoritaires		<4 351>			<4 351>	<1 837>	<6 188>
Ecart de conversions		312			312		312
Résultat de la période				4 762	4 762	208	4 970
Autres variations		<12>			<12>		<12>
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2018</b>	<b>1 286</b>	<b>62 813</b>	<b>&lt;640&gt;</b>	<b>4 762</b>	<b>68 891</b>	<b>&lt;0&gt;</b>	<b>68 890</b>

Note : Les écarts de conversions correspondent principalement à l'effet des taux de change USD / EUR.

Le Groupe a acquis le 05 avril 2018, les parts des actionnaires minoritaires du sous-groupe Orbit pour un montant de 6 188k€. Le sous-groupe Orbit est donc détenu à 100% contre 63% à la clôture de l'exercice 2017. Cette opération ne modifie en rien le niveau de contrôle du Groupe sur Orbit, ni la méthode de consolidation. Il s'agit d'une transaction entre actionnaires, comptabilisée en capitaux propres pour – 4 351 k€.



## 6 Principales méthodes comptables

---

### 6.1 Déclaration de conformité

En application du règlement européen n°1606/2002 du 19 juillet 2002, les états financiers consolidés publiés au titre de l'exercice au 31 décembre 2018 sont établis conformément aux normes comptables internationales édictées par l'IASB (International Accounting Standards Board) telles qu'adoptées dans l'Union européenne.

### 6.2 Jugements et estimations

Pour établir ses comptes, le Groupe doit procéder à des estimations et faire des hypothèses qui affectent la valeur comptable de certains éléments d'actif et de passif, des produits et des charges, ainsi que les informations données dans certaines notes de l'annexe. Le Groupe revoit ses estimations et appréciations de manière régulière pour prendre en compte l'expérience passée et les autres facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques. En fonction de l'évolution de ces hypothèses ou de conditions différentes, les montants figurant dans ses futurs états financiers pourraient différer des estimations actuelles.

Les informations sur les principales hypothèses relatives aux estimations et les jugements exercés dans l'application des méthodes comptables, dont l'effet sur les montants comptabilisés dans les états financiers est significatif, sont décrites dans les notes suivantes :

- Dépréciation des actifs incorporels (note 6.7)
- Estimation de la valeur recouvrable des reports déficitaires activés (note 6.20)
- Estimation de la valeur recouvrable des stocks (note 6.10)
- Estimation des engagements de retraite (notes 6.15 et 10.11)

### 6.3 Préparation des états financiers

La préparation des états financiers selon les normes IFRS nécessite de la part de la Direction d'exercer des jugements, d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses qui ont un effet sur l'application des méthodes comptables et sur les montants des actifs et des passifs, des produits et des charges. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.



### **Nouveaux textes adoptés par l'Union européenne et applicables au 31 décembre 2018 :**

Les nouvelles normes, ou amendements de normes et interprétations de normes suivants ont été appliqués aux comptes clos le 31 décembre 2018 :

- **IFRS 15 – Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients.**

IFRS 15 pose les principes de comptabilisation du chiffre d'affaires relatif aux contrats conclus avec des clients. Elle remplace les précédentes normes et interprétations relatives à la reconnaissance du chiffre d'affaires.

La norme introduit un modèle unique en cinq étapes permettant de déterminer les obligations de performance des contrats et ainsi le moment et le montant de revenu à reconnaître au titre du contrat. Elle apporte un guide d'application notamment sur les licences, et des dispositions spécifiques sur les modalités de capitalisation des coûts d'obtention ou de réalisation d'un contrat qui ne sont pas adressés par d'autres normes. La norme requiert la publication en annexe de nouvelles informations qualitatives et quantitatives.

Le Groupe applique la norme IFRS 15 dans ses comptes consolidés à partir du 1er janvier 2018 selon la méthode rétrospective modifiée. Selon cette méthode, l'effet de la première application de la norme est comptabilisé dans les capitaux propres au 1er janvier 2018 sans retraitement des périodes comparatives.

IFRS 15 conduit à une identification plus fine des différentes obligations de prestation ou de livraison de Microwave Vision au titre des contrats clients et à une analyse particulière de la nature des droits concédés dans les accords de licence. En conséquence, l'application d'IFRS 15 peut avoir pour effet de modifier la date de comptabilisation du chiffre d'affaires de certains contrats.

A la clôture annuelle du 31 décembre 2018, aucun impact n'a été identifié dans les comptes de Microwave Vision.

- **IFRS 9 - Instruments financiers.**

La norme remplace la norme IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation » et traite de la classification et de l'évaluation, ainsi que de la dépréciation et la comptabilité de couverture des actifs et passifs financiers. La nouvelle norme est applicable à compter du 1er janvier 2018.

Le Groupe applique la norme IFRS 9 dans ses comptes consolidés à partir du 1er janvier 2018.



- IFRIC 22 « Transactions en monnaies étrangères et contrepartie anticipée » :

La norme IAS 21 « Effets des variations des cours des monnaies étrangères » précise le cours de change à utiliser pour enregistrer une transaction en monnaie étrangère lors de sa comptabilisation initiale dans la monnaie fonctionnelle de l'entité. Mais la norme ne traite pas de la question du cours de change à retenir lorsqu'un paiement anticipé a été effectué.

C'est la raison pour laquelle le Comité d'interprétation des normes IFRS a élaboré la présente interprétation, qui a été ratifiée par le Board de l'IASB.

En application des paragraphes 21-22 d'IAS 21, la date de la transaction aux fins de déterminer le cours de change à utiliser pour la comptabilisation initiale de l'actif, la charge ou le produit connexe (ou une partie) est la date de comptabilisation initiale de l'actif non-monétaire ou du passif non-monétaire résultant du paiement ou de l'encaissement anticipé.

- Les « Améliorations annuelles des IFRS Cycle 2014 – 2016 » :

Les « Améliorations annuelles des IFRS Cycle 2014 – 2016 » apportent des amendements mineurs aux trois normes suivantes :

- IFRS 1 : suppression des exemptions à court terme pour les nouveaux adoptants
  - IFRS 12 : clarification du champ d'application des dispositions relatives aux informations à fournir
  - IAS 28 : évaluation des investissements à la juste valeur par le biais du résultat net par investissement
- Amendements à IFRS 2 « Classification et évaluation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions » :

Ces amendements, qui sont d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, clarifient :

- l'évaluation des plans d'actions réglés en trésorerie
- la question de la modification d'un plan « cash-settled » en un plan « equitysettled ».

**Nouvelles Normes et Interprétations d'application non encore adoptées par l'Europe mais applicables par anticipation au 31 décembre 2018 :**

Le groupe MVG a choisi de ne pas anticiper l'application de ces textes pour les comptes clos au 31 décembre 2018.



- Amendements à IFRS 10 et IAS 28 « Vente ou apport d'actifs entre un investisseur et une entreprise associée ou une coentreprise ».

Ces amendements viennent préciser les modalités de vente ou d'apport d'actifs entre un investisseur et une entité associée ou une co-entreprise. Le 17 décembre 2015, l'IASB a reporté à une date indéterminée la date d'entrée en vigueur de ces modifications, jusqu'à ce qu'il ait mis au point la version définitive des modifications, s'il en est, découlant de son projet de recherche sur la méthode de la mise en équivalence.

- Amendements limités à IAS 19 intitulés « Modification, réduction ou liquidation d'un régime » :

Ces amendements limités s'appliquent aux modifications, réductions ou liquidations de régimes à prestations définies. Dans ces cas de figure, IAS 19 imposait déjà de mettre à jour ses hypothèses actuarielles et de réévaluer son passif (ou actif) net au titre des prestations définies. Ces amendements clarifient le fait qu'une société doit utiliser ces hypothèses actuarielles mises à jour pour évaluer le coût des services actuels et l'intérêt net au titre des prestations définies.

L'entité doit comptabiliser et évaluer le coût des services passés, ou le profit ou la perte résultant d'une liquidation sans tenir compte de l'effet du plafond de l'actif. Elle doit ensuite déterminer l'effet du plafond de l'actif après la modification, réduction ou liquidation du régime et comptabiliser toute variation de cet effet.

Les amendements sont applicables de façon prospective pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2019, avec une application anticipée autorisée.

- Amendements à IAS 28 intitulés « Intérêts à long terme dans des entreprises associées et des coentreprises ».

Le paragraphe 14 A a été ajouté à la norme IAS 28 et le paragraphe 41 a été supprimé. La norme IFRS 9, y compris les dispositions relatives à la dépréciation, s'applique aux intérêts à long terme dans les entreprises associées et les coentreprises. Pour appliquer IFRS 9, il n'est pas tenu compte des pertes de l'entité associée ou de la coentreprise, ni de toute dépréciation de l'investissement net qui seraient comptabilisées en application d'IAS 28.

Sous réserve de leur adoption par l'Union Européenne, les amendements de la norme entrent en vigueur à compter du 1er janvier 2019.

- IFRIC 23 « Incertitude relative aux traitements fiscaux ».

IFRIC 23 clarifie l'application des dispositions d'IAS 12 « Impôts sur le résultat » concernant la comptabilisation et l'évaluation, lorsqu'une incertitude existe sur le traitement de l'impôt sur le résultat.

L'interprétation préconise qu'une entité doit déterminer si chacune des incertitudes fiscales devrait être traitée séparément, ou si certaines incertitudes devraient être traitées ensemble. A cette fin, elle peut considérer par exemple :



- la manière dont elle remplit sa déclaration fiscale et dont elle supporte les traitements fiscaux
- la manière dont elle s'attend à être contrôlée par l'administration fiscale et la façon dont elle répond aux questions qui pourraient résulter de ce contrôle

Sous réserve de son adoption par l'Union Européenne, IFRIC 23 s'applique à compter du 1er janvier 2019.

● Les « Améliorations annuelles des IFRS Cycle 2015 – 2017 ».

Les « Améliorations annuelles des IFRS Cycle 2015 – 2017 » apportent des amendements mineurs aux trois normes suivantes :

- IAS 12 : Une entité comptabilise toutes les conséquences fiscales des paiements de dividendes de la même façon (§52B supprimé et ajout du §57A).
- IAS 23 : Une entité traite un emprunt contracté à l'origine pour obtenir un actif comme faisant partie des emprunts généraux lorsque l'actif est prêt pour son usage prévu ou sa vente prévue (§14 modifié).
- IFRS 11 : Une entité ne réévalue pas les intérêts détenus antérieurement dans une entreprise commune lorsqu'elle obtient le contrôle conjoint de l'entreprise commune dont l'activité constitue une entreprise (ajout du § B33CA).
- IFRS 3 : Une entité réévalue les intérêts détenus antérieurement dans une entreprise commune lorsqu'elle obtient le contrôle de l'entreprise commune dont l'activité constitue une entreprise (ajout du § 42A).

Les normes, et interprétations d'application déjà adoptées par l'Europe et applicables par anticipation au 31 décembre 2018 :

● IFRS 16 - Contrats de location.

IFRS 16 remplace la norme éponyme IAS 17, ainsi que les interprétations correspondantes (IFRIC 4, SIC 15 et SIC 27).

Elle impose un mode de comptabilisation unique des contrats par les preneurs en reconnaissant un actif « Droit d'utilisation » et un passif « Dette de location », que ce soit pour les contrats de location simple comme pour les contrats de location financement.

La nouvelle norme permet :

- Une représentation plus fidèle des actifs et passifs des sociétés ;
- Une transparence accrue ;
- Une comparabilité améliorée entre les sociétés qui utilisent la location pour disposer d'un actif et celles qui empruntent pour acquérir un actif ;



- La suppression du besoin pour la plupart des investisseurs, agences de notation et autres, de faire des corrections.

Elle entrera en vigueur au 1er janvier 2019. Le Groupe a choisi d'appliquer la méthode rétrospective simplifiée et certaines mesures simplificatrices proposées par la norme. Par conséquent, l'information comparative ne sera pas retraitée à la date de transition.

Les mesures simplificatrices retenues par le Groupe sont les suivantes :

- - contrats ayant une durée résiduelle inférieure à douze mois à la date de clôture,
- - contrats de location de biens ayant une valeur à neuf individuelles inférieures à 5 000 euros.

Le Groupe a procédé au recensement des contrats de location qui portent essentiellement sur des actifs immobiliers mais aussi sur des véhicules.

La méthodologie de détermination des taux d'actualisation et l'appréciation de la durée de location sont finalisées. L'évaluation des impacts potentiels sur les états financiers du Groupe est en cours de finalisation.

C'est ainsi que, sur ces bases, les engagements hors bilan « Contrats de location » en application d'IAS 17 sont compris entre 9 et 11 millions d'euros au 31 décembre 2018.

Du fait des spécificités de certains contrats de location (notamment en termes de modalités de renouvellement), les durées retenues pour l'évaluation des contrats sous IFRS 16, dans certains cas, seront différentes de celles retenues pour l'évaluation des engagements hors bilan. De même, les taux retenus pour évaluer la dette de location auront un impact sur le montant comptabilisé en passif financier.

## **6.4 Principes de consolidation**

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de Microwave Vision SA, société mère du Groupe et ses filiales directes et indirectes au 31 décembre 2018. Une filiale (y compris les entités ad hoc) est une entité contrôlée par le Groupe. Le Groupe contrôle une filiale lorsqu'il est exposé ou qu'il a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'il détient sur celle-ci.

Pour apprécier le contrôle, les droits de vote exerçables actuels ou potentiels sont pris en considération.

### **> Intégration globale**

Les filiales sont consolidées par intégration globale à compter de la date à laquelle le contrôle est obtenu jusqu'à la date où celui-ci cesse. Les états financiers des filiales sont établis pour la période correspondant à celle de l'exercice de présentation des états financiers consolidés du Groupe en



utilisant des méthodes comptables homogènes. Tous les actifs et passifs, pertes et gains latents, produits et charges, dividendes et autres transactions résultant de transactions intra-groupe sont éliminés lors de la préparation des états financiers consolidés.

Un changement dans le pourcentage de détention d'une filiale, sans perte de contrôle, est comptabilisé en tant que transaction sur les capitaux propres. Lorsque le Groupe perd le contrôle d'une filiale, il décomptabilise les actifs et passifs ainsi que toute participation ne donnant pas le contrôle et les autres éléments de capitaux propres relatifs à cette filiale. L'éventuel profit ou perte résultant de la perte de contrôle est comptabilisé en résultat net. Tout intérêt conservé dans l'ancienne filiale est évalué à sa juste valeur à la date de perte de contrôle.

➤ **Participations ne donnant pas le contrôle :**

Les participations ne donnant pas le contrôle sont évaluées au prorata des actifs nets identifiables de l'entreprise acquise à la date d'acquisition.

## 6.5 Conversion des opérations en devises étrangères

Les opérations incluses dans les états financiers de chacune des entités du Groupe sont évaluées en utilisant la devise de l'environnement économique dans lequel l'entité opère (monnaie fonctionnelle). La monnaie fonctionnelle du Groupe et la monnaie de présentation de ses états financiers sont l'euro.

Les taux de conversion des principales devises utilisées dans le Groupe sur les périodes de 12 mois closes au 31 décembre 2018 et au 31 décembre 2017 sont les suivants :

Taux de clôture	31/12/2018	31/12/2017	Taux moyen	31/12/2018	31/12/2017
Livre Sterling	1,1179	1,1271	Livre Sterling	1,13025	1,1414
Dollar Hong kong	0,1115	0,1067	Dollar Hong kong	0,10799	0,1136
Yen	0,0080	0,0074	Yen	0,00767	0,0079
Yuan Chinois	0,12698	0,1281	Yuan Chinois	0,12808	0,1311
Dollar US	0,8734	0,8338	Dollar US	0,84639	0,8855



## **6.6 Présentation de l'état de la situation financière**

L'état de la situation financière présente les actifs et passifs du Groupe en fonction de leur caractère courant ou non-courant. Un actif ou un passif est considéré comme courant lorsque le groupe s'attend à réaliser cet actif ou à régler ce passif dans les 12 mois suivant la date de clôture de l'exercice.

## **6.7 Immobilisations incorporelles et goodwill**

### Acquisitions réalisées à partir du 1er janvier 2010

Les regroupements d'entreprises réalisés depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010 sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Le coût d'une acquisition est déterminé comme la juste valeur de la contrepartie transférée à la date d'acquisition, augmentée des intérêts ne conférant pas le contrôle dans l'entité acquise. Pour chaque acquisition, le Groupe évalue les intérêts ne conférant pas le contrôle, soit à leur juste valeur, soit à leur quote-part dans les actifs nets identifiables. Les frais connexes à l'acquisition sont comptabilisés en charges.

Les contreparties conditionnelles sont comptabilisées à leur juste valeur à la date d'acquisition. Les variations ultérieures de la juste valeur des contreparties conditionnelles, classées en actifs ou en dettes, sont comptabilisées en résultat.

A la date d'acquisition, l'excédent entre la contrepartie transférée augmentée des intérêts ne conférant pas le contrôle et la juste valeur des actifs nets acquis est comptabilisé en *goodwill*.

Le goodwill est ensuite évalué à son coût, diminué du cumul des pertes de valeur. Il est affecté à des unités génératrices de trésorerie et n'est pas amorti, mais fait l'objet d'un test de dépréciation, tous les ans et chaque fois qu'il y a un indice que l'unité génératrice de trésorerie a perdu de la valeur.

Si le goodwill a été affecté à une unité génératrice de trésorerie (ou groupe d'unités génératrices de trésorerie) et si une activité au sein de cette unité est cédée, le goodwill lié à l'activité sortie est inclus dans la valeur comptable de l'activité lors de la détermination du résultat de cession. Le goodwill ainsi cédé est évalué sur la base des valeurs relatives de l'activité cédée et de la part de l'unité génératrice de trésorerie conservée.

### Acquisitions réalisées avant le 1er janvier 2010

Les principales différences de traitement des acquisitions réalisées avant le 1er janvier 2010 par rapport aux principes énoncés ci-dessus concernent les dispositions suivantes :

Les frais connexes aux acquisitions étaient intégrés au coût de l'acquisition pour le calcul du *goodwill*,

Les intérêts ne conférant pas le contrôle (auparavant dénommés les intérêts minoritaires) étaient évalués à leur quote-part d'actifs nets de l'entité acquise et les contreparties conditionnelles étaient



enregistrées lors de l'acquisition uniquement lorsqu'elles correspondaient à une obligation actuelle du Groupe, s'il était probable qu'elles donnent lieu à des sorties de ressources et si elles pouvaient être estimées de manière suffisamment fiable. Les ajustements ultérieurs des contreparties conditionnelles étaient constatés dans le *goodwill*.

#### Frais de recherche et développement

Les dépenses engagées pendant la phase de recherche sont comptabilisées en charges de la période au cours de laquelle elles sont encourues.

Les dépenses engagées pendant la phase de développement sont activées en immobilisations incorporelles uniquement si elles satisfont l'ensemble des critères suivants conformément à IAS 38 *Immobilisations incorporelles* : (a) faisabilité technique nécessaire à l'achèvement du projet de développement, (b) intention du Groupe d'achever le projet, (c) capacité de celui-ci à utiliser cet actif incorporel, (d) démonstration de la probabilité d'avantages économiques futurs attachés à l'actif, (e) disponibilité de ressources techniques, financières et autres afin d'achever le projet et (f) évaluation fiable des dépenses engagées. Dans ce cas, les frais de développement sont amortis sur une durée d'utilisation estimée n'excédant pas 3 ans à compter de la date de première commercialisation des produits ou services.

Compte tenu du nombre important des projets de développement et de la difficulté d'identifier par projets les dépenses transversales, le Groupe considère que les critères d'activation ne sont pas remplis.

Le montant des frais engagés sur l'exercice 2018 s'élève à 4 746 k€, ce qui permet à la société de bénéficier du crédit impôt recherche.

#### Autres immobilisations incorporelles

Les logiciels, brevets et licences acquis dans le cadre de l'activité courante sont enregistrés en immobilisations incorporelles.

#### Amortissement

L'amortissement est comptabilisé en charges selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée de l'actif incorporel sauf si cette durée d'utilité est indéfinie. Le goodwill et les actifs incorporels dont la durée d'utilité est indéfinie font l'objet d'un test de dépréciation systématique au moins à chaque date de clôture. La durée d'utilité d'une immobilisation incorporelle à durée de vie indéterminée est réexaminée annuellement afin de déterminer si l'appréciation d'une durée d'utilité indéterminée pour cet actif continue d'être justifiée.

Dans le cas contraire, le changement d'appréciation de la nature de la durée d'utilité, d'indéterminée à finie, est comptabilisé de manière prospective. Les autres actifs incorporels sont amortis à partir de la date à laquelle ils sont prêts à être mis en service. Les durées d'utilité estimées pour les logiciels, brevets et licences sont comprises entre 3 à 5 ans en mode linéaire, à l'exception du logiciel SAP pour lequel la durée a été portée à 6 ans en 2014.



## **6.8 Immobilisations corporelles**

### Actifs en pleine propriété

Une immobilisation corporelle est évaluée à son coût diminué du cumul des amortissements (voir ci-dessous) et des pertes de valeur.

Lorsque des composants des immobilisations corporelles ont des durées d'utilité différentes, ils sont comptabilisés en tant qu'immobilisations corporelles distinctes.

### Actifs loués

Les contrats de location ayant pour effet de transférer au Groupe la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété d'un actif sont classés en tant que contrats de location-financement. Les autres contrats de location sont classés en tant que contrats de location simple.

Les actifs acquis dans le cadre d'un contrat de location-financement sont comptabilisés pour un montant égal à la juste valeur du bien loué ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location au commencement du contrat, diminuée du cumul des amortissements (voir ci-dessous) et des pertes de valeur. Les paiements minimaux de location sont répartis entre la charge financière et la réduction de la dette restant due. La charge financière est allouée pour chaque période durant la durée de location, de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde de la dette. Les gains de cession résultant des opérations de cession-bail d'immobilisations corporelles sont reconnus intégralement lors de la vente lorsque le contrat de location est un contrat de location simple et que la transaction est réalisée à la juste valeur. Ils sont étalés en linéaire sur la durée de location dans le cas d'un contrat de location-financement.

Les actifs détenus dans le cadre de location-financement sont amortis sur leur durée d'utilité attendue, de la même manière que les immobilisations en propre ou, lorsqu'elle est plus courte, sur la durée du contrat de location.

Les paiements réalisés dans le cadre de locations simples sont reconnus dans le compte de résultat de façon linéaire sur la durée du contrat de location. Les primes et avantages reçus lors de l'entrée dans la location sont reconnus en résultat de manière linéaire comme faisant intégralement partie de la charge de location.



### Amortissement

L'amortissement est comptabilisé en charges selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée pour chaque composant d'une immobilisation corporelle.

Les terrains ne sont pas amortis.

Les durées d'utilité estimées sont les suivantes :

Le Groupe n'a pas retenu de valeur résiduelle pour ses immobilisations. Les actifs industriels sont destinés à être utilisés jusqu'à la fin de leur durée de vie et ne sont pas destinés à être cédés.

<b>Immobilisations</b>	<b>Durée</b>	<b>Mode</b>
Angencement et installations techniques	5 à 10 ans	Linéaire
Matériel et outillage	3 à 7 ans	Linéaire
Matériel de bureau, informatique et Immobilier	3 à 10 ans	Linéaire

## **6.9 Dépréciation**

La valeur comptable des actifs du Groupe, autres que les stocks, les créances clients et autres créances et les actifs d'impôt différé est examinée à chaque date de clôture afin d'apprécier s'il existe un quelconque indice qu'un actif a subi une perte de valeur. S'il existe un tel indice, la valeur recouvrable de l'actif est estimée selon la méthode décrite ci-dessous.

La valeur recouvrable des actifs incorporels à durée de vie indéfinie et des actifs incorporels qui ne sont pas encore mis en service est estimée annuellement et dès qu'il apparaît un indice de perte de valeur.

Le goodwill est soumis à un test de dépréciation lorsque des circonstances indiquent qu'une perte de valeur est susceptible d'être intervenue, et dans tous les cas au moins une fois par an. De telles circonstances incluent des changements significatifs, défavorables et présentant un caractère durable de l'environnement économique ou des hypothèses et objectifs mis en avant lors de l'acquisition.

Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable d'un actif ou de son unité génératrice de trésorerie est supérieure à sa valeur recouvrable. Les pertes de valeur sont comptabilisées dans le compte de résultat (dans la rubrique « Autres charges »).

Une perte de valeur comptabilisée au titre d'une unité génératrice de trésorerie est affectée d'abord à la réduction de la valeur comptable de tout goodwill affecté à cette unité génératrice de trésorerie (ou ce groupe d'unités), puis à la réduction de la valeur comptable des autres actifs de l'unité (ou du groupe d'unités) au prorata de la valeur comptable de chaque actif de l'unité.



### Calcul de la valeur recouvrable

La valeur recouvrable des placements détenus par le Groupe jusqu'à leur échéance et des créances comptabilisées à leur coût amorti est égale à la valeur des flux de trésorerie futurs estimés, actualisés au taux d'intérêt effectif initial des actifs financiers (c'est-à-dire au taux d'intérêt effectif calculé lors de la comptabilisation initiale) lorsque l'effet est significatif.

La valeur recouvrable des autres actifs est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de cession et leur valeur d'utilité. Pour apprécier la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés au taux avant impôt, qui reflète l'appréciation actuelle du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif. Pour un actif qui ne génère pas d'entrées de flux de trésorerie largement indépendants, la valeur recouvrable est déterminée pour l'unité génératrice de trésorerie à laquelle l'actif appartient. Le Groupe réalise des tests de dépréciation du goodwill au niveau de l'unité génératrice de trésorerie, qui représente le plus petit niveau dans l'entité auquel les opérations sont gérées par le management, afin d'apprécier le retour sur investissement.

### Reprise de la perte de valeur

Une perte de valeur, constatée sur des prêts et créances ou des placements détenus jusqu'à l'échéance comptabilisés à leur coût amorti, est reprise si l'augmentation de la valeur recouvrable peut être objectivement liée à un événement survenant après la comptabilisation de la dépréciation.

Les pertes de valeur comptabilisées au titre du goodwill sont irréversibles.

Une perte de valeur comptabilisée pour un autre actif est reprise s'il y a eu un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable.

La valeur comptable d'un actif, augmentée en raison de la reprise d'une perte de valeur ne doit pas être supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette des amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

## **6.10 Stocks**

Les stocks de matières premières, marchandises et autres approvisionnements sont évalués au coût standard.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production. Il exclut le coût de la sous-activité et les charges financières.

Ils font l'objet, le cas échéant, d'une dépréciation lorsque la valeur de réalisation devient inférieure à la valeur comptable.



## **6.11 Actifs financiers**

### Actifs financiers non courants

Les actifs financiers non courants incluent principalement les dépôts de garantie effectués dans le cadre de l'activité.

### Actifs financiers détenus à des fins de transaction

Les instruments financiers détenus à des fins de transactions comprennent principalement des valeurs mobilières de placement et sont évalués à la juste valeur, avec les gains et les pertes correspondants reconnus en résultat.

La juste valeur des instruments financiers détenus à des fins de transactions est le prix de marché vendeur à la date du bilan et toute variation en résultant est comptabilisée en résultat.

### Créances clients et autres créances

Les créances clients et autres créances sont évaluées à leur juste valeur lors de la comptabilisation initiale.

Des pertes de valeur sont comptabilisées en résultat au titre des montants estimés irrécouvrables, lorsqu'il existe des indications objectives que l'actif a perdu de sa valeur. Les facteurs pris en compte pour identifier ces pertes de valeur potentielles sont principalement les difficultés financières avérées d'un débiteur ou les retards de paiement.

### Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les placements à court terme (durée du placement généralement inférieure ou égale à 3 mois), très liquides (cession possible à tout moment sans impact sur la valeur liquidative), qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de variation de valeur (possèdent notamment un historique attestant de la régularité de la progression de leur performance).

### Instruments financiers dérivés

Le Groupe n'utilise pas d'instruments financiers dérivés pour gérer et couvrir opérationnellement les risques de variation de taux de change.

## **6.12 Capital**

### Dividendes

Les dividendes sont comptabilisés en tant que dette au cours de la période où la distribution a été votée.



### Actions propres

Si le Groupe rachète ses propres instruments de capitaux propres, le montant de la contrepartie payée y compris les coûts directement attribuables est comptabilisé en diminution des capitaux propres. Les actions rachetées sont classées en tant qu'actions propres dans la réserve pour actions propres. Lorsque les actions propres sont vendues ou remises en circulation, le montant reçu est comptabilisé en augmentation des capitaux propres, et le solde positif ou négatif de la transaction est présenté en prime d'émission.

## **6.13 Dettes financières**

### Emprunts portant intérêt

Les emprunts portant intérêt sont reconnus, à l'origine, à leur juste valeur diminuée des coûts de transaction directement attribuables, le cas échéant. Après la reconnaissance initiale, les emprunts sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

### Taux d'intérêt effectif

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui permet d'actualiser exactement les flux de trésorerie futurs jusqu'à leur échéance, de façon à obtenir la valeur nette de la dette à la date de reconnaissance initiale. Pour calculer le taux d'intérêt effectif d'une dette financière, les flux de trésorerie futurs sont déterminés à partir des échéances de remboursement contractuelles.

### Coûts de transaction

Les coûts de transaction sont les coûts marginaux directement attribuables à la mise en place d'une ligne de crédit. Les coûts de transaction incluent les honoraires et commissions payés aux agents et aux conseils. Ils n'incluent pas l'allocation des frais administratifs et les frais de siège.

Concernant les dettes financières évaluées à leur coût amorti, les coûts de transaction sont inclus dans le calcul du coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif et, ainsi, sont amortis en résultat sur la durée de l'emprunt concerné.

### Dettes financières nettes

Les dettes financières nettes incluent les emprunts portant intérêt et les intérêts à payer, nets de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.

## **6.14 Provisions**

Une provision est comptabilisée au bilan lorsque le Groupe a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé, qu'elle peut être estimée de façon fiable et lorsqu'il est probable



qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation.

Lorsque l'effet de la valeur temps est significatif, le montant de la provision est déterminé en actualisant les flux de trésorerie futurs attendus au taux reflétant les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et lorsque cela est approprié, les risques spécifiques à ce passif.

#### Provisions pour litiges et contentieux

Les provisions pour litiges et contentieux comprennent les coûts estimés au titre des risques, litiges, contentieux et réclamations de la part de tiers.

Ces provisions incluent également les charges relatives aux contentieux de nature sociale et fiscale. Le montant des redressements notifiés (ou en cours de notification) par l'administration ne fait pas l'objet d'une provision s'il est estimé que les points notifiés ne sont pas fondés ou s'il existe une probabilité satisfaisante de faire valoir le bien-fondé de la position du Groupe dans le contentieux en cours l'opposant à l'administration compétente.

La part des redressements non contestés est enregistrée en dettes dès que le montant est connu.

### **6.15 Avantages du personnel**

Les engagements de retraites et avantages assimilés couvrent les avantages postérieurs à l'emploi qui incluent essentiellement les indemnités de départ à la retraite.

Ces avantages se caractérisent de deux manières :

- Les régimes à cotisations définies qui ne sont pas porteurs d'engagement futur lorsque l'obligation juridique ou implicite de l'employeur est limitée au versement régulier de cotisations enregistrées en charges lorsqu'elles sont dues ;
- Les régimes à prestations définies par lesquels l'employeur garantit un niveau futur de prestations.

L'obligation nette du Groupe au titre des régimes à prestations définies postérieurs à l'emploi, incluant les régimes de retraite, est calculée séparément en estimant le montant des avantages futurs auxquels les employés ont droit au titre des services rendus dans la période en cours et dans les périodes passées. Ce montant est actualisé afin de calculer sa valeur actuelle. Le taux d'actualisation est un indice composé d'obligations de première catégorie d'entreprises industrielles et commerciales de la zone Euro avec une échéance supérieure à 10 ans. Le calcul est réalisé annuellement par un actuair indépendant à l'aide de la méthode des unités de crédit projetées.



Les hypothèses retenues pour la France sont les suivantes :

<b>Taux d'augmentation des salaires :</b>	1% constant
<b>Convention collective :</b>	Métallurgie
<b>Initiative de départ :</b>	Salaré
<b>Méthode de calcul :</b>	Prospective prorata temporis
<b>Taux d'actualisation :</b>	1,57%
<b>Rotation de personnel :</b>	5% jusqu'à 50 ans
<b>Taux de charges sociales</b>	47%
<b>Age de départ :</b>	67

Les engagements en Italie (provision TFR « Trattamento di fine Rapporto ») sont définis par la loi. Les bases de calcul sont les suivantes :

- Une dotation annuelle égale à 7,7% des salaires bruts,
- Une réévaluation des salaires de 1,8% par an

Le passif enregistré au bilan au titre des régimes à prestations définies représente la valeur actualisée de l'obligation au titre des plans à prestations définies à la date de clôture, ajustée des gains et pertes actuariels. Lorsque les droits des employés augmentent (ou sont réduits) par suite d'une modification de régime, la part de l'augmentation (ou de la diminution) liée aux services passés rendus par les employés est reconnue en charge (produit) de façon linéaire sur la durée moyenne résiduelle des plans. Lorsque les droits sont acquis immédiatement, la charge (le produit) est reconnu(e) immédiatement au compte de résultat.

Le coût des services au titre de la période et des périodes passées est présenté au compte de résultat en charges de personnel.

Les charges et produits liés à l'actualisation de l'obligation au titre des régimes à prestations définies sont présentés en charges et produits financiers.

Les écarts actuariels sont constatés dans les autres éléments du résultat global.

## **6.16 Chiffre d'affaires**

La norme IFRS 15, appliquée par le Groupe à compter du 1er janvier 2018, impose d'identifier un contrat ainsi que les différentes obligations de performance contenues dans le contrat. Le nombre d'obligations de performance dépend des types de contrats et activités. La plupart des contrats du Groupe ne comprennent qu'une seule obligation de performance.

L'analyse menée par le Groupe conduit à un transfert de contrôle des biens et services vendus en continu. Le chiffre d'affaires est reconnu à l'avancement conformément à la norme IFRS 15.



Des actifs sur contrats (travaux non facturés) ou des passifs sur contrats (produits constatés d'avance) sont enregistrés sur la base du chiffre d'affaires total estimé et du degré d'avancement constaté par affaire (prix de revient total réalisé à la clôture de l'exercice par rapport au prix de revient total prévisionnel à la fin du contrat) pour constater l'écart entre la facturation et le chiffre d'affaires calculé à l'avancement.

Le montant des produits comptabilisés sur les contrats terminés ou en cours de réalisation est porté sur la ligne Chiffre d'affaires.

Dans le cas où une perte à terminaison est envisagée, cette perte est constatée par la voie d'une provision pour risques sous déduction de la perte à l'avancement déjà constatée.

### ***6.17 Frais publi-promotionnels***

Ils incluent principalement les dépenses engagées pour faire connaître et assurer la promotion auprès des clients ou des consommateurs. Ces coûts sont comptabilisés dans les charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus, conformément au texte « Amélioration des IFRS » relatif à la clarification des dispositions de la norme IAS 38 sur les dépenses de publicité.

### ***6.18 Autres produits et autres charges opérationnels***

Les produits et charges opérationnels résultant d'événements anormaux ou inhabituels sont inclus sur la ligne « Autres produits et charges opérationnels ». Cette rubrique comprend, en particulier, les plus et moins-values de cessions d'actifs importantes ou inhabituelles, les coûts de restructuration ou d'intégration des entreprises acquises qui sont de nature à perturber la lisibilité du résultat opérationnel courant, par leur caractère inhabituel et leur importance, les coûts de cessation d'activité, les frais connexes des acquisitions dans le cadre de regroupements d'entreprises. Ces éléments sont présentés séparément dans le compte de résultat afin de permettre l'évaluation de la performance récurrente du groupe Microwave Vision SA.

### ***6.19 Coût de l'endettement financier***

Le coût de l'endettement financier brut comprend les intérêts à payer sur les emprunts calculés en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. La charge d'intérêt comprise dans les paiements effectués au titre d'un contrat de location-financement est comptabilisée en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.



**Les produits financiers comprennent les intérêts à recevoir sur les placements, les produits provenant des autres dividendes. Les produits provenant des intérêts sont comptabilisés dans le compte de résultat lorsqu'ils sont acquis selon la méthode du taux d'intérêt effectif.**

**Les autres charges financières comprennent les provisions pour dépréciation d'actifs financiers et les charges financières diverses.**



La société bénéficie aussi du Crédit d'Impôt Compétitivité et Emploi (CICE). Conformément à l'IAS 20, ce crédit d'impôt a été enregistré en déduction des charges de personnel.



## 7 Evènements significatifs de l'exercice

---

### 7.1 Faits marquants

Dans le cadre d'un chantier de simplification juridique, le Groupe Microwave Vision SA a procédé au rachat des titres d'Orbit/FR détenus par les actionnaires minoritaires de cette dernière. Cette opération d'acquisition, soumise aux lois de l'État du Delaware (Etats-Unis), a pris la forme d'une « *Statutory Reverse Merger* », conduisant au rachat en numéraire des actionnaires minoritaires d'Orbit/FR. Cette opération a été réalisée conformément aux termes et conditions d'un "*Agreement and Plan of Merger*" en date du 29 mars 2018 et est effective depuis le 6 avril 2018 suite au dépôt d'un certificat de fusion effectué le 5 avril 2018 auprès de l'Etat du Delaware. Orbit/FR est depuis détenue à 100% par Microwave Vision SA contre 63% avant rachat.

Le site de production historiquement basé jusqu'en décembre 2018 à Villebon (Essonne) a déménagé à quelques kilomètres dans la commune limitrophe de Villejust (Essonne), ces nouveaux locaux étant plus adaptés pour faire face à la croissance de la production.

### 7.2 Evènements postérieurs à la clôture

Suite à l'acquisition des intérêts minoritaires du sous-groupe Orbit, Microwave Vision SA a transféré les titres de la filiale allemande « Orbit FR Europe GmbH » à son actif en date effective du 01 janvier 2019.

Le 26 février 2019, la société a signé un contrat majeur, d'un montant supérieur à 30 M€, le plus important enregistré depuis son origine par le Groupe, auprès d'un donneur d'ordre de référence dans le secteur de l'Aérospatiale/Défense.



## 8 Périmètre de consolidation

---

### 8.1 Activité

Elle s'articule autour de 4 pôles d'activités :

Le pôle opérationnel AMS (Antenna Measurement Systems) dédié à la mesure d'antennes, activité historique du Groupe, présente une offre variée de produits couvrant quasiment tous les besoins des centres de Recherche et Développement des produits embarquant des systèmes de communication sans fil. Ces équipements s'adressent à toutes les industries utilisant des antennes (spatiales, avioniques ou encore automobiles) et aux acteurs des radiocommunications (opérateurs, départements R&D des fabricants de portables, fabricants d'antennes, laboratoires de contrôle).

Le pôle opérationnel EMC (Electro-Magnetic Compatibility) dédié aux tests de Compatibilité Electromagnétique (CEM) des systèmes. Cette BU offre des solutions pour tester l'aptitude des appareils à fonctionner dans des environnements électroniques et à ne pas produire eux-mêmes de perturbations.

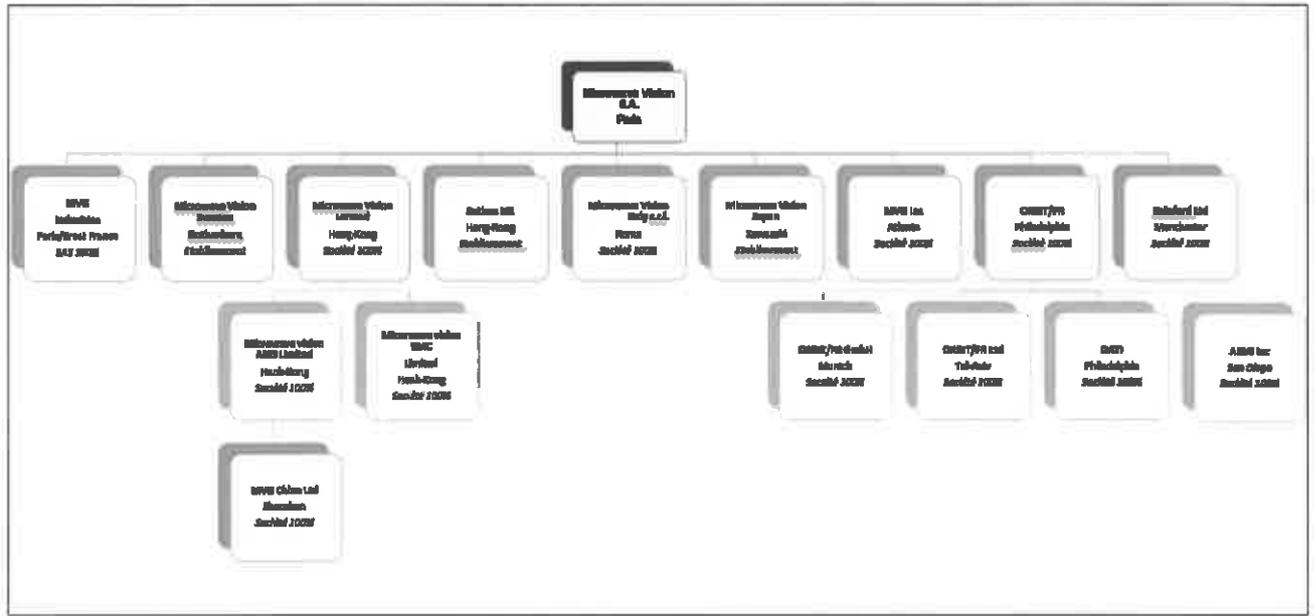
Le pôle opérationnel EIC (Environmental and Industrial Control) dédié aux tests de contrôle industriel et environnemental. MVG a développé une gamme complète de petits produits dédiés au contrôle du niveau des ondes électromagnétiques.

Le pôle prospectif lié à la R&D NSH (National Security and Healthcare) dédié aux instruments d'imagerie médicale et d'imagerie de sécurité pour les aéroports.



## 8.2 Organigramme

L'organigramme du groupe MVG au 31 décembre 2018 se présente de la façon suivante :



### ➤ Entité non consolidée :

La société METRAWARE, détenue à hauteur de 10% par la société MVG INDUSTRIES, n'est pas consolidée.

### ➤ Entités consolidées :

#### ▪ Microwave Vision, SA

C'est la holding du groupe, société de droit français et admise à la côte d'Euronext Growth le 30 juin 2005. Outre la direction générale, elle assure les fonctions finance, marketing et commerciale du groupe.

#### ▪ MVG Industries, SAS

Elle fabrique l'ensemble des systèmes pour MICROWAVE. Cette entité est le centre de R&D le plus important du groupe. En outre elle assure également le support client et la maintenance à chaque fois qu'un établissement étranger en exprime le besoin. MVG Industries est implantée sur deux sites, l'un en région parisienne, aux Ulis, et l'autre en Bretagne, à Brest.



▪ **MVG, Inc.**

La société, basée à Atlanta, a un rôle commercial et assure la maintenance des systèmes installés en Amérique du nord.

▪ **MVG ASIA PACIFIC Ltd**

Microwave Vision Ltd est la holding du groupe à Hong Kong, qui détient deux sociétés opérationnelles: Microwave Vision AMS, Ltd et Microwave Vision EMC, Ltd qui commercialisent et assurent la maintenance des systèmes installés en région APAC.

Microwave Vision AMS détient MVG China qui assemble des systèmes multi-capteurs qui complètent la gamme des systèmes MICROWAVE. Cette société a été créée le 03 juillet 2017 à Shenzhen en République Populaire de Chine.

▪ **Microwave Vision Italy, Srl**

La société, basée à Rome, a une activité de production de petites antennes ainsi qu'un centre de R&D qui travaille de manière étroite avec MVG Industries SAS.

▪ **Rainford EMC Systems, Ltd**

Basée en Angleterre à Manchester, elle a été rachetée en juillet 2012. Elle fabrique des chambres anéchoïdes à destination des clients du groupe, et vers le marché de la compatibilité électro magnétique, qui est un des leviers de croissance du Groupe.

▪ **SOUS-GROUPE ORBIT**

Le sous-groupe ORBIT est constitué de 5 entités :

- Une holding ORBIT FR Inc. située à Warminster aux Etats-Unis et qui n'a aucun rôle opérationnel,
- ORBIT GmbH basée à Munich en Allemagne assure la commercialisation des produits ORBIT en Europe, ainsi que la fabrication de certains systèmes spécifiques,
- ORBIT Ltd basée à Emek Hefer en Israël assure la fabrication pour l'ensemble du Groupe des positionneurs et des mâts et leur distribution pour sa région,
- ORBIT US située à Warminster aux Etats-Unis est en charge de la diffusion des produits ORBIT pour la zone Amérique. Cette entité fait également de l'intégration de matériels fabriqués en Israël,



- AEMI US basée à Otay aux Etats-Unis est l'entité du groupe qui conçoit et réalise les absorbants électromagnétiques pour toutes les sociétés du Groupe.

➤ **Etablissements autonomes :**

- **MVG SUEDE**, basée à Göteborg, est le siège de la direction commerciale européenne,
- **MICROWAVE VISION JAPON** basé à Tokyo assure la commercialisation des produits du Groupe ainsi que leur maintenance sur le territoire japonais,
- **SATIMO HONK KONG** assure la commercialisation des produits du Groupe « Satimo » sur le territoire chinois.

Les établissements autonomes sont agrégés au sein de la holding Microwave Vision SA.



## **9 Comparabilité des comptes**

---

### **9.1 Changements comptables**

Le Groupe applique depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, les normes IFRS 9 et IFRS 15, mais leur application n'a pas eu d'impact significatif sur ses comptes.

### **9.2 Variations de périmètre**

Le 5 Avril 2018, MVG Holding a racheté la part des intérêts minoritaires du sous-groupe Orbit, qui est désormais détenu à 100% (63% au 31.12.2017).



## 10 Explication des comptes du bilan, du compte de résultat et de leurs variations

Les tableaux ci-après font partie intégrante des comptes consolidés et sont exprimés en milliers d'euros.

### 10.1 Goodwill

En milliers d'euros	31/12/2017	Augmentation	Diminution	31/12/2018
MVG INDUSTRIES /ANTENNESSA	3 529			3 529
RAINFORD LTD	2 015			2 015
ORBIT	7 987			7 987
<b>Valeurs brutes</b>	<b>13 531</b>			<b>13 531</b>
MVG INDUSTRIES /ANTENNESSA				
RAINFORD LTD				
ORBIT				
<b>Dépréciations</b>				
MVG INDUSTRIES /ANTENNESSA	3 529			3 529
RAINFORD LTD	2 015			2 015
ORBIT	7 987			7 987
<b>Valeurs nettes</b>	<b>13 531</b>			<b>13 531</b>

Des tests de dépréciation sont réalisés annuellement et en cas d'indice de perte de valeur en utilisant la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie futurs sur la base des prévisions d'exploitation existantes portant au minimum sur une période de 4 ans. Les prévisions existantes sont fondées sur l'expérience passée ainsi que sur les perspectives d'évolution du marché et tiennent compte du business plan de l'entreprise. Les flux postérieurs à cette période de 4 ans sont calculés par application d'un taux de croissance à l'infini de 1%.

L'organisation de MVG Industries ne permet pas de suivre l'unité générale génératrice de trésorerie (UGT) Antennessa. En conséquence, le goodwill Antennessa a été réaffecté en 2010 à l'UGT MVG Industries, nouvelle et plus petite UGT. Les trois UGT suivies par le Groupe, qui génèrent des flux de trésorerie indépendants, sont MVG Industries, Orbit /FR et Rainford.



L'évaluation de la valeur des écarts d'acquisition est effectuée chaque année : la valeur au bilan est comparée à la valeur recouvrable. La valeur recouvrable est la plus élevée entre la valeur d'utilité et la juste valeur diminuée des coûts de cession.

La valeur d'usage des UGT a été estimée par la Direction sur la base des valeurs actualisées attendues, en fonction des prévisions et des projections existantes des flux de trésorerie avant impôts, déterminée par la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés (DCF) sur une période de 4 ans. Un taux d'actualisation, après impôt, est appliqué. La valeur terminale a été évaluée sur la base du dernier free Cash-flow (année 2022) actualisé à l'infini tels que définis dans les business plans de l'entreprise.

La valeur recouvrable ainsi déterminée de l'UGT est ensuite comparée à la valeur contributive au bilan consolidé des actifs nets (y compris l'écart d'acquisition). Une dépréciation est comptabilisée, le cas échéant, si cette valeur au bilan est supérieure à la valeur recouvrable de l'UGT et est imputée en priorité aux écarts d'acquisition.

A la suite de la réalisation du test de dépréciation des écarts d'acquisitions, aucune perte de valeur n'a été constatée au 31/12/2018.

## 10.2 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles se décomposent comme suit :

En milliers d'euros	31/12/2017	Augmentation	Diminution	Ecart de conversion	Reclassements	31/12/2018
Frais de recherche et développement	774					774
Concessions, brevets, licences	2 851	50		<0>	377	3 278
Autres Immobilisations Incorporelles						
Immobilisations incorporelles en cours	448	223			<377>	295
<b>Valeurs brutes</b>	<b>4 073</b>	<b>273</b>		<b>&lt;0&gt;</b>		<b>4 346</b>
Frais de recherche et développement	<775>					<775>
Concessions, brevets, licences	<2 469>	<245>				<2 714>
Autres Immobilisations Incorporelles						
Immobilisations Incorporelles en cours						
<b>Amortissements et dépréciations</b>	<b>&lt;3 244&gt;</b>	<b>&lt;245&gt;</b>				<b>&lt;3 489&gt;</b>
Frais de recherche et développement	<1>					<1>
Concessions, brevets, licences	382	<195>		<0>	377	564
Autres Immobilisations Incorporelles						
Immobilisations Incorporelles en cours	448	223			<377>	295
<b>Valeurs nettes</b>	<b>830</b>	<b>29</b>		<b>&lt;0&gt;</b>		<b>857</b>



En milliers d'euros	31/12/2016	Augmentation	Diminution	Ecart de conversion	Reclassements	31/12/2017
Frais de recherche et développement	808				<34>	774
Concessions, brevets, licences	2 785	34		<0>	34	2 852
Autres Immobilisations Incorporelles						
Immobilisations incorporelles en cours	115	334				448
<b>Valeurs brutes</b>	<b>3 708</b>	<b>367</b>			<b>&lt;0&gt;</b>	<b>4 074</b>
Frais de recherche et développement	<775>					<775>
Concessions, brevets, licences	<2 174>	<295>				<2 469>
Autres Immobilisations Incorporelles						
<b>Amortissements et dépréciations</b>	<b>&lt;2 949&gt;</b>	<b>&lt;295&gt;</b>			<b>0</b>	<b>&lt;3 244&gt;</b>
Frais de recherche et développement	33				<34>	<1>
Concessions, brevets, licences	611	<262>		<0>	34	383
Autres Immobilisations Incorporelles						
Immobilisations Incorporelles en cours	115	334				448
<b>Valeurs nettes</b>	<b>758</b>	<b>72</b>		<b>&lt;0&gt;</b>	<b>0</b>	<b>830</b>

### 10.3 Immobilisations corporelles

Les autres immobilisations corporelles correspondent principalement à du matériel de bureau et outils informatiques.

En milliers d'euros	31/12/2017	Augmentation	Diminution	Ecart de conversion	Reclassements	31/12/2018
Installations techniques, mat. & out.	17 154	616	<46>	370	663	18 757
Autres immobilisations corporelles	6 425	599	<681>	235	312	6 890
Immobilisations corporelles en cours	970	861			<970>	861
<b>Valeurs brutes</b>	<b>24 550</b>	<b>2 076</b>	<b>&lt;727&gt;</b>	<b>604</b>	<b>5</b>	<b>26 508</b>
Installations techniques, mat. & out.	<10 652>	<1 902>	33	<253>	45	<12 730>
Autres Immobilisations corporelles	<3 282>	<736>	662	<120>	<47>	<3 523>
Immobilisations corporelles en cours						
<b>Amortissements et dépréciations</b>	<b>&lt;13 934&gt;</b>	<b>&lt;2 638&gt;</b>	<b>894</b>	<b>&lt;374&gt;</b>	<b>&lt;2&gt;</b>	<b>&lt;16 253&gt;</b>
Installations techniques, mat. & out.	6 502	<1 286>	<14>	116	708	6 026
Autres Immobilisations corporelles	3 144	<137>	<19>	114	266	3 367
Immobilisations corporelles en cours	970	861			<970>	861
<b>Valeurs nettes</b>	<b>10 616</b>	<b>&lt;562&gt;</b>	<b>&lt;33&gt;</b>	<b>231</b>	<b>3</b>	<b>10 254</b>



En milliers d'euros	31/12/2016	Augmentation	Diminution	Ecarts de conversion	Reclassements	31/12/2017
Installations techniques, mat. & out.	16 861	729	<11>	<1 058>	633	17 154
Autres immobilisations corporelles	5 904	1 565	<350>	<605>	<90>	6 425
Immobilisations corporelles en cours	975	970			<975>	970
<b>Valeurs brutes</b>	<b>23 740</b>	<b>3 265</b>	<b>&lt;361&gt;</b>	<b>&lt;1 663&gt;</b>	<b>&lt;432&gt;</b>	<b>24 550</b>
Installations techniques, mat. & out.	<9 797>	<1 825>	4	629	336	<10 652>
Autres immobilisations corporelles	<3 325>	<635>	291	293	96	<3 282>
Immobilisations corporelles en cours						
<b>Amortissements et dépréciations</b>	<b>&lt;13 123&gt;</b>	<b>&lt;2 460&gt;</b>	<b>295</b>	<b>922</b>	<b>432</b>	<b>&lt;13 934&gt;</b>
Installations techniques, mat. & out.	7 063	<1 096>	<7>	<429>	970	6 502
Autres immobilisations corporelles	2 579	930	<59>	<312>	6	3 143
Immobilisations corporelles en cours	975	970			<975>	970
<b>Valeurs nettes</b>	<b>10 518</b>	<b>805</b>	<b>&lt;66&gt;</b>	<b>&lt;742&gt;</b>	<b>&lt;0&gt;</b>	<b>10 516</b>

## 10.4 Immobilisations financières

En milliers d'euros	31/12/2018	31/12/2017
Participations dans les sociétés non consolidées	30	30
Autres actifs financiers	983	971
<b>Total</b>	<b>1 014</b>	<b>1 002</b>

Les autres immobilisations financières correspondent essentiellement aux dépôts et cautionnements.

Aucune dépréciation n'a été enregistrée.

## 10.5 Autres actifs long terme

Les autres actifs long terme sont constitués essentiellement de frais d'émission d'emprunt.



## 10.6 Stocks

Les stocks se décomposent comme suit :

En milliers d'euros	31/12/2018	31/12/2017
Stocks de Mat.ières et Autres Appros	12 192	12 110
Stocks de Produits Intermé.et Finis	301	154
<b>Valeurs brutes</b>	<b>12 492</b>	<b>12 264</b>
Stocks de Mat.ières et Autres Appros	<2 279>	<1 738>
Stocks de Produits Intermé.et Finis		
<b>Dépréciations</b>	<b>&lt;2 279&gt;</b>	<b>&lt;1 738&gt;</b>
Stocks de Mat.ières et Autres Appros	9 912	10 372
Stocks de Produits Intermé.et Finis	301	154
<b>Valeurs nettes</b>	<b>10 213</b>	<b>10 526</b>

Les dépréciations sur stocks ont évolué comme suit :

En milliers d'euros	31/12/2017	Dotations	Reprises	Écarts de conversion	31/12/2018
Stocks de Mat.ières et Autres Appros	(1 738)	(817)	339	(62)	(2 279)
<b>Total</b>	<b>&lt;1 738&gt;</b>	<b>&lt;817&gt;</b>	<b>339</b>	<b>&lt;62&gt;</b>	<b>&lt;2 279&gt;</b>



## 10.7 Créances clients et autres actifs courants

Les créances clients et autres actifs courants se décomposent comme suit :

En milliers d'euros	31/12/2018	31/12/2017
<b>Créances clients - valeur brute</b>	<b>36 540</b>	<b>29 047</b>
Provision pour dépréciation des créances clients	<183>	<296>
<b>Clients et comptes rattachés</b>	<b>36 358</b>	<b>28 751</b>
<b>Avances et Acomptes versés</b>	<b>10</b>	<b>113</b>
<b>Comptes courants débiteurs</b>	<b>27</b>	<b>19</b>
<b>Créances sociales et fiscales</b>	<b>1 510</b>	<b>1 386</b>
<b>Charges Constatée d'avance</b>	<b>158</b>	<b>244</b>
<b>Débiteurs divers</b>	<b>597</b>	<b>533</b>
<b>Autres actifs courants</b>	<b>2 302</b>	<b>2 295</b>
<b>Total</b>	<b>38 660</b>	<b>31 046</b>

Les dépréciations ont évolué comme suit :

En milliers d'euros	31/12/2017	Dotations	Rapprises	Coûts de conversion	Autres variations	31/12/2018
<b>Dépréciation des clients</b>	<b>&lt;296&gt;</b>	<b>&lt;13&gt;</b>	<b>60</b>	<b>&lt;6&gt;</b>	<b>72</b>	<b>&lt;183&gt;</b>
<b>Total</b>	<b>&lt;296&gt;</b>	<b>&lt;13&gt;</b>	<b>60</b>	<b>&lt;6&gt;</b>	<b>72</b>	<b>&lt;183&gt;</b>



## 10.8 Créances d'impôt courant

Au 31/12/2018, les créances d'impôts sont principalement constitués des créances du Groupe au titre de l'impôt sur les sociétés, des créances de « crédit d'impôt Compétitivité de l'Emploi » (CICE) et de « Crédit d'Impôt Recherche »(CIR).

Les crédits d'impôts recherche des années 2015, 2016 et 2017 ont fait l'objet d'un financement auprès de Bpifrance pour les montants respectifs suivants 1 499 000 €, 1 398 705 € et 1 606 400 €.

## 10.9 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La rubrique « Trésorerie et équivalents de trésorerie » comprend les éléments suivants au 31/12/2018 :

En milliers d'euros	31/12/2018	31/12/2017
Valeurs mobilières de placement	1 084	1 106
Disponibilités	13 592	24 131
<b>Total</b>	<b>14 676</b>	<b>25 236</b>

## 10.10 Capital social

Au 31 décembre 2018, le capital social se compose de 6 282 166 actions d'une valeur nominale de 0,20 euro.

### 10.10.1 Actions propres

	Nombre d'actions propres	valeur (en milliers d'euros)
Solde au début de l'exercice	71 890	650
Augmentation de capital		
Rachat ou annulation d'actions propres		
Perte sur contrat de liquidité	(838)	<9>
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	<b>71 052</b>	<b>641</b>



### 10.10.2 Capital Potentiel

La situation des titres donnant accès au capital existant au 31 décembre 2018 peut se présenter comme suit :

	BSA
Date de l'assemblée générale	06/06/2014
Date du conseil d'administration	18/07/2014
Nombres de titres émis	310 000
Nombre de bénéficiaires	34
Prix d'exercice	13,5
Date limite d'exercice	18/07/2019
<b>Nombre de titres en circulation au 31/12/2017</b>	<b>310 000</b>
Nombres de titres exercés sur la période	0
<b>Nombre de titres en circulation 31/12/2018</b>	<b>310 000</b>

Principales caractéristiques des 310 000 Bons de souscription d'actions :

- Chaque BSA donne droit à la souscription d'une action ordinaire de la société Microwave Vision SA d'une valeur nominale de 0,20 euros ;
- Prix unitaire d'émission des BSA : 0,67 euros ;
- Prix unitaire de souscription de l'action : 13,50 euros ;
- Délai d'exercice prorogé au 18 juillet 2019 par le CA du 20 avril 2017 et par l'assemblée générale ordinaire du 22 juin 2017.

La norme IFRS2 prévoit, entre autres, que toutes les transactions réglées en instruments de capitaux propres devront être reflétées dans les états financiers au moment où le service correspondant est rendu.

La société a procédé à la valorisation de ces instruments en retenant le modèle de Black & Scholes et aucun impact n'a été constaté au compte de résultat de l'exercice.



### 10.10.3 Répartition du capital

Au 31 décembre 2018, le capital est réparti de la façon suivante :

	Nb d'actions	% capital
Management & employés	793 868	13%
Investisseurs (Eximium, Bpifrance, Seventure, Jousse et Morillon)	2 560 022	41%
Flottant	2 928 276	47%
<b>Total</b>	<b>6 282 166</b>	

Dans l'hypothèse où les bons et les options de souscription d'actions seraient exercés, l'incidence sur la répartition du capital serait la suivante :

	Nb d'actions	% capital
Management & employés	1 103 868	17%
Investisseurs (Eximium, Bpifrance, Seventure, Jousse et Morillon)	2 560 022	39%
Flottant	2 928 276	44%
<b>Total</b>	<b>6 592 166</b>	

### 10.11 Provisions pour risques et charges

Les provisions se décomposent de la manière suivante :

En milliers d'euros	31/12/2017	Dotations	Reprises utilisées	Impact réserves	Ecart de conversion	31/12/2018
Provisions pour avantages au personnel	896	82		<24>		954
<b>Total engagements envers le personnel</b>	<b>896</b>	<b>82</b>		<b>&lt;24&gt;</b>		<b>954</b>
Provisions pour garanties	752	395	<37>		30	939
<b>Total Provisions courantes</b>	<b>752</b>	<b>395</b>	<b>&lt;237&gt;</b>		<b>30</b>	<b>939</b>
<b>Total</b>	<b>1 648</b>	<b>477</b>	<b>&lt;237&gt;</b>	<b>&lt;24&gt;</b>	<b>30</b>	<b>1 893</b>



En milliers d'euros	31/12/2016	Dotations	Reprises utilisées	Impact réserve	Ecart de conversion	31/12/2017
Provisions pour avantages au personnel	793	101		0		896
Total engagements envers le personnel	793	101		0		896
Provisions pour garanties	791	285	<238>		<87>	752
Total Provisions courantes	791	285	<238>		<87>	752
Total	1 585	386	<238>	0	<87>	1 648

Les provisions pour avantages au personnel représentent la provision pour indemnités de départ à la retraite pour les activités du Groupe situées en France et en Italie.

Les hypothèses retenues et les modalités de calcul sont présentées en note 6.15.

## 10.12 Impôts différés

Les impôts différés actif et passif retraités dans les comptes consolidés s'analysent comme suit :

En milliers d'euros	31/12/2018	31/12/2017
Impôts différés actifs	3 225	3 221
Impôts différés passifs		
Impôts différés nets	3 225	3 221

Pour plus de détails, voir 10.25.2

## 10.13 Emprunts et dettes financières diverses

### 10.13.1 Emprunts et dettes financières

La variation des emprunts et dettes financières s'analyse comme suit au 31/12/2018 :

Dettes financières (en milliers d'euros)	31/12/2017	Flux de trésorerie		Variations non cash				31/12/2018
		Emissions d'emprunts	Remboursements nets d'intérêts	Acquisition / Cession	Effet de change	Reclassement	Juste valeur	
Provisions garanties	4 000							4 000
Emprunts auprès des établissements de crédit	1 035		<637>					398
Autres emprunts	615	15	<327>		7	0		308
Intérêts courus	10	2	0					12
Total dettes financières	5 660	17	<964>	0	7	0	0	4 718



### 10.13.2 Ventilation par principales devises

L'ensemble des dettes financières est libellé en euros.

### 10.13.3 Ventilation par échéance

En milliers d'euros	Courants		Non courants		31/12/2018	31/12/2017
	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2017		
Emprunts obligataires	4 000			4 000	4 000	4 000
Autres emprunts bancaires	398	637		398	398	1 035
TSDI						
Dettes financières résultant des contrats de location - financement	12	10			12	10
Autres emprunts	136	278	172	337	308	615
<b>Emprunts</b>	<b>4 546</b>	<b>924</b>	<b>172</b>	<b>4 735</b>	<b>4 718</b>	<b>5 659</b>
Concours bancaires courants						
<b>Total dettes financières</b>	<b>4 546</b>	<b>924</b>	<b>172</b>	<b>4 735</b>	<b>4 718</b>	<b>5 659</b>

### 10.13.4 Caractéristiques des principaux emprunts du groupe

En milliers d'euros	Valeur nominale	Valeur comptable	Taux	Échéance	Banque
MVG HOLDING	4 000	4 000	4,80%	20/12/2019	CACEIS
MVG HOLDING	2 650	398	3,27 + Variable (0,2%)	28/02/2019	OSEO
MVG HOLDING	238	66	0	31/03/2022	Bpifrance
MVG ITALIE	70	43	5,71%	10/12/2025	INTESA SANPAOLO
MVG INDUSTRIES	650	139	0	31/03/2019	Bpifrance

### 10.13.5 Covenants

La Société est soumise à des covenants bancaires. Ces covenants portent sur le respect de certains ratios d'endettement sur la base des comptes consolidés du Groupe. Le Groupe ne présentant pas d'endettement net, les covenants sont respectés à la date de clôture de l'exercice. Ils font l'objet d'un audit externe.



## 10.14 Autres passifs à court terme

Les autres passifs à court terme comprennent les éléments suivants :

En milliers d'euros	31/12/2018	31/12/2017
Fournisseurs	11 801	11 131
Fournisseurs d'immobilisations	47	
Avances et acomptes reçus sur commandes	578	1 098
Dettes sociales	2 317	2 282
Dettes fiscales	1 539	1 407
Produits constatés d'avance	4 000	5 941
Autres dettes	88	69
<b>Total</b>	<b>20 371</b>	<b>21 928</b>

## 10.15 Juste valeur des actifs et passifs financiers

La catégorisation des actifs et passifs financiers est la suivante :

En milliers d'euros	Valeur au bilan	Juste valeur par résultat	Prêt, créances et dettes	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés
Autres actifs financiers non courants	1 014		1 014		
Autres actifs long terme	23		23		
<b>Actifs non courants</b>	<b>1 037</b>		<b>1 037</b>		
Créances clients	36 358		36 358		
Trésorerie	14 676	14 676			
<b>Actifs courants</b>	<b>51 034</b>	<b>14 676</b>	<b>36 358</b>		
<b>Actif</b>	<b>52 071</b>	<b>14 676</b>	<b>37 395</b>		
Dettes financières à long terme	172			172	
<b>Passif non courant</b>	<b>172</b>			<b>172</b>	
Dettes financières à court terme	4 546			4 546	
Dettes fournisseurs	11 801			11 801	
<b>Passifs courants</b>	<b>16 347</b>			<b>16 347</b>	
<b>Passif</b>	<b>16 519</b>			<b>16 519</b>	



## 10.16 Répartition des actifs par zone géographique

En milliers d'euros	31/12/2018	31/12/2017
Europe	60 999	66 608
Asie	5 194	4 895
Amérique	29 680	27 531
<b>Total</b>	<b>95 873</b>	<b>99 034</b>

## 10.17 Chiffre d'affaires

### 10.17.1 Répartition du chiffre d'affaires par secteur d'activité

En milliers d'euros	31/12/2018	31/12/2017
BU AMS	59 672	55 228
BU EMC	12 876	13 471
BU EIC	2 089	2 373
BU NSH		
<b>Total</b>	<b>74 637</b>	<b>71 072</b>

### 10.17.2 Répartition du chiffre d'affaires par zone géographique

En milliers d'euros	31/12/2018	31/12/2017
Europe	24 940	27 689
Asie	23 281	17 998
Amérique	26 416	25 385
<b>Total</b>	<b>74 637</b>	<b>71 072</b>



## 10.18 Achats consommés

Les achats consommés se décomposent comme suit :

En milliers d'euros	31/12/2018	31/12/2017
Achats matières premières et autres approvisionnements	<21 309>	<21 665>
Variation de stocks matières premières et autres approvisionnements	328	1 518
Achats marchandises	<31>	<57>
Autres achats consommés	<6 025>	<6 067>
Production stockée	373	14
Production immobilisée	88	
Subventions	116	52
<b>Total</b>	<b>&lt;26 459&gt;</b>	<b>&lt;26 204&gt;</b>

## 10.19 Charges externes

La ventilation des charges externes est présentée dans le tableau suivant :

En milliers d'euros	31/12/2018	31/12/2017
Locations et charges locatives	<2 254>	<2 272>
Entretiens et réparations	<284>	<321>
Primes d'assurance	<265>	<462>
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	<2 654>	<2 193>
Energie	<552>	<741>
Publicité	<614>	<572>
Transports	<1 896>	<2 089>
Déplacements, missions	<3 766>	<3 483>
Frais postaux	<346>	<381>
Services bancaires	<178>	<168>
<b>Total</b>	<b>&lt;12 809&gt;</b>	<b>&lt;12 681&gt;</b>



## 10.20 Charges de personnel

Le détail des charges de personnel est présenté dans le tableau suivant :

En milliers d'euros	31/12/2018	31/12/2017
Salaires et traitements	<18 577>	<18 546>
Charges sociales	<5 630>	<4 453>
Autres charges de personnel	31	<653>
<b>Total Charges externes</b>	<b>&lt;24 176&gt;</b>	<b>&lt;23 653&gt;</b>

## 10.21 Dotations et reprises aux amortissements et aux provisions

Le montant des dotations aux amortissements et aux provisions nettes des reprises figurant en résultat d'exploitation peut être détaillé de la manière suivante :

En milliers d'euros	31/12/2018	31/12/2017
Dotations amortissements Immobilisations	<2 642>	<2 531>
Dotations provisions sur actifs circulants	<830>	<749>
Dotation aux autres prov.d'exploitation	<25>	0
Dotations provisions pour risques et charges	<395>	<285>
Dotations provisions pensions	<82>	<101>
<b>Total Dotations</b>	<b>&lt;3 974&gt;</b>	<b>&lt;3 666&gt;</b>
Reprises provisions sur autres actifs circulants	399	38
Reprises provisions sur risques et charges	237	232
<b>Total Reprises</b>	<b>636</b>	<b>271</b>
<b>Dotations nettes de reprises</b>	<b>&lt;3 338&gt;</b>	<b>&lt;3 395&gt;</b>



## 10.22 Résultat Opérationnel courant

La répartition du résultat opérationnel courant par secteur d'activité est présentée ci-dessous :

En milliers d'euros	31/12/2018	31/12/2017
BU AMS	5 487	3 423
BU EMC	1 184	835
BU EIC	192	147
BU NSH		
<b>Total</b>	<b>6 863</b>	<b>4 405</b>

## 10.23 Autres produits et charges opérationnels non courants

Les autres produits et charges opérationnels non courants se composent des éléments suivants :

En milliers d'euros	31/12/2018	31/12/2017
Produits sur opérations de gestion	0	46
Produits de cessions d'immobilisations	14	8
Autres produits exceptionnels	0	25
<b>Total produits opérationnels non courants</b>	<b>14</b>	<b>79</b>
Charges sur opérations de gestion	<22>	<3>
VNC Immobilisations corporelles cédées	<33>	<64>
Honoraires juridiques non récurrents	0	<115>
Autres charges exceptionnelles	<436>	<49>
<b>Total charges opérationnelles non courantes</b>	<b>&lt;491&gt;</b>	<b>&lt;231&gt;</b>
<b>Total autres produits et charges opérationnels non courants</b>	<b>&lt;477&gt;</b>	<b>&lt;152&gt;</b>



## 10.24 Résultat financier

Le résultat financier est composé principalement des intérêts sur les emprunts.

En milliers d'euros	31/12/2018	31/12/2017
Dividendes		
Autres produits de participation	5	5
Produits nets sur cessions VMP	21	167
Autres produits financiers	60	
<b>Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie</b>	<b>87</b>	<b>172</b>
Charges d'intérêts sur emprunts	<592>	<591>
<b>Coût de l'endettement financier brut</b>	<b>&lt;592&gt;</b>	<b>&lt;591&gt;</b>
<b>Coût de l'endettement financier net</b>	<b>&lt;505&gt;</b>	<b>&lt;419&gt;</b>
Gains de change	1 485	2 778
Pertes de change	<1 515>	<4 230>
Autres charges financières	4	0
Autres produits financiers	<60>	<151>
<b>Autres produits et charges financiers</b>	<b>&lt;87&gt;</b>	<b>&lt;1 602&gt;</b>
<b>Résultat financier net</b>	<b>&lt;592&gt;</b>	<b>&lt;2 022&gt;</b>

## 10.25 Impôt sur les résultats

### 10.25.1 Analyse de l'impôt sur les résultats

La charge d'impôt sur le résultat s'analyse comme suit :

En milliers d'euros	31/12/2018	31/12/2017
Impôts exigibles	<828>	<902>
Impôts différés	4	<678>
<b>Total</b>	<b>&lt;824&gt;</b>	<b>&lt;1 580&gt;</b>



### 10.25.2 Analyse de l'impôt différé par nature

La composition et l'évolution par nature de l'impôt différé actif et passif sont détaillées dans les tableaux suivants :

Impôt différé actif	31/12/2017	Par autres éléments du résultat global	Variation	Par le résultat	31/12/2018
Frais sur acquisition d'immobilisations	16				16
Déficits reportables activés	1 759				1 759
Provisions Indemnités départ à la retraite	128	<7>		15	137
Plus value sur cessions Internes	47		1	<12>	36
Autres	6			<5>	1
Impôt différé social	1 279		10		1 289
Compensation IDA / IDP	<14>				<14>
<b>Total</b>	<b>3 221</b>	<b>(7)</b>	<b>11</b>	<b>(1)</b>	<b>3 224</b>

Impôt différé passif	31/12/2017	Par autres éléments du résultat global	Variation	Par le résultat	31/12/2018
Provisions réglementées	13				13
Actions propres	2				2
Compensation IDA / IDP	<14>				<14>
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>0</b>

<b>Net</b>	<b>3 221</b>	<b>(7)</b>	<b>11</b>	<b>(1)</b>	<b>3 224</b>
------------	--------------	------------	-----------	------------	--------------



### 10.25.3 Analyse de la preuve d'impôt

En milliers d'euros	31/12/2018	31/12/2017
<b>Résultat net consolidé des sociétés intégrées</b>	<b>4 970</b>	<b>652</b>
Impôts sur les résultats	824	1 580
<b>Résultat des activités avant impôts</b>	<b>5 794</b>	<b>2 232</b>
Impôt théorique au taux de la société mère	1 622	625
Ecart de taux sociétés étrangères	<118>	<135>
Pertes fiscales de l'exercice non utilisées / non activées	94	341
Utilisation / activation de déficits reportables antérieurs non activés	<124>	<188>
Régl. taux d'IS/IS antérieurs	<195>	796
Différences permanentes	<455>	142
<b>Total</b>	<b>824</b>	<b>1 580</b>



## 11 Risques

---

### 11.1 Risques de marché et instruments financiers

#### 11.1.1 Risque de taux

Le Groupe est exposé à des risques de taux. Les principaux instruments financiers du Groupe sont constitués d'emprunts bancaires et de découverts auprès des banques et de trésorerie. Par ailleurs, le Groupe détient des actifs et passifs financiers tels que des créances et dettes commerciales qui sont générées par ses activités.

La dette du Groupe, à l'exception de l'emprunt obligataire, est souscrite à taux variable. Néanmoins, ces emprunts ont fait l'objet d'un swap de taux afin de se couvrir contre le risque de taux.

#### 11.1.2 Risque de change

Le Groupe est exposé au risque de change transactionnel principalement sur les devises suivantes : le dollar américain, le dollar Hongkongais, le Shekel, le Yen, la livre et le Yuan. Ce risque de change transactionnel correspond aux variations de change qui affectent les transactions enregistrées en résultat opérationnel (flux de chiffre d'affaires, flux des coûts des achats de matières, flux des coûts liés aux taux horaires des salaires).

Le groupe n'a pas recours aux instruments dérivés pour couvrir son risque de change.

#### 11.1.3 Risque de liquidité

Le Groupe n'a pas d'échéances de remboursement significatives à court et moyen terme au titre de son endettement qui ne seraient pas couvertes par la trésorerie.

#### 11.1.4 Risque de contrepartie

Les instruments financiers pouvant exposer le Groupe au risque de contrepartie sont principalement les créances clients, la trésorerie et les équivalents de trésorerie.

##### Risque clients

Le Groupe réalisant la majeure partie de son chiffre d'affaires avec de grands groupes industriels français et étrangers de renom, il est peu confronté à des problèmes d'insolvabilité de ces clients. On



note cependant, en Chine, un travail de recouvrement des créances plus important que dans le reste du monde.

#### Risque de trésorerie

Le risque de liquidité concernant la trésorerie et les équivalents de trésorerie est également limité par la qualité des contreparties en question qui sont exclusivement des établissements financiers de notoriété nationale et internationale.

La trésorerie est principalement placée en SICAV monétaires.

### **11.2 Risques environnementaux**

Le Groupe veille à analyser l'évolution des règlements et des lois relatifs à la protection de l'environnement et n'anticipe pas pour le futur d'incidence significative sur l'activité, la situation financière, les résultats ou le patrimoine du Groupe. La Société étudie la mise en place d'un système de management environnemental (SME) afin d'améliorer en permanence les performances du Groupe en matière d'environnement et de prévention de la pollution.



## 12 Autres informations

---

### 12.1 Effectif moyen

Sur l'exercice 2018, l'effectif salarié moyen est de 352 salariés toutes entités confondues comparé à 352 salariés sur l'exercice 2017.

### 12.2 Engagements hors-bilan

La répartition des engagements hors bilan est la suivante :

- Dans le cadre du déménagement de l'usine de la société Rainford Ltd en Angleterre, votre Société s'est portée garant auprès des propriétaires du respect par la Société Rainford Ltd des obligations résultant du Bail et s'engage à indemniser les propriétaires en cas de manquement par votre filiale de ses obligations, voire à se substituer à cette dernière en concluant un nouveau bail avec les propriétaires aux mêmes termes et conditions que le bail conclu.
- Gage d'instruments financiers : 1 000 000 €.

Les partenaires financiers ont émis dans le cadre de contrats commerciaux, des cautions et/ou garanties dont la répartition est la suivante :

- Cautions marché étranger restitution d'acompte (en Euro) : 855 216,89
- Cautions marché étranger garantie d'exécution (en Euro) : 190 000
- Cautions marché étranger garantie d'exécution (en PEN - Pérou) : 89 669,62
- Garantie de 1ère demande : 296 816,93 €
- Garantie de bonne fin : 202 000 €
- Nantissement de compte bancaire rémunéré (compte à terme) : 402 000€

### 12.3 Rémunération des dirigeants

Cette information n'est pas fournie dans la mesure où elle aboutirait à communiquer un montant individuel.



## **12.4 Parties liées**

Il n'existe pas d'entreprise associée ou de coentreprise. Les principaux dirigeants de Microwave Vision SA sont :

Philippe GARREAU (Président directeur général)

Arnaud GANDOIS (Directeur général délégué)

Luc DUCHESNE (Directeur général délégué)

Gianni BARONE (Directeur commercial)

Eric BEAUMONT (Directeur de la stratégie)

Olivier GURS (Directeur financier)

## **12.5 Honoraires des Commissaires aux Comptes**

Les honoraires relatifs aux prestations des Commissaires aux comptes sur l'exercice 2018 s'élèvent à 285k€ dont 281k€ pour l'audit des comptes de l'exercice et 4k€ pour d'autres services.